

Cahier d'acteur des Chambres d'agriculture dans le cadre de la consultation sur le Plan National de Restauration de la Nature – Juillet 2026

L'agriculture française couvre environ 30 millions d'hectares, soit près de la moitié du territoire national, et repose sur plus de 400 000 exploitations. Les agriculteurs sont confrontés à de nombreux enjeux, à la fois techniques, climatiques, fonciers, démographiques, réglementaires et écologiques. Ils sont directement concernés par le déclin de la biodiversité et déjà engagés dans de nombreuses démarches en lien avec la restauration de la nature. Les Chambres d'agriculture contribuent à les accompagner en ce sens (plus d'informations à ce sujet dans [notre précédent cahier d'acteur sur le Règlement européen](#)).

Pour les Chambres d'agriculture, la réussite du Plan national de restauration de la nature (PNRN) dépendra de sa capacité à s'inscrire dans une approche opérationnelle, concertée, pédagogique et compatible avec les réalités des exploitations agricoles. Ce cahier d'acteur présente quelques conditions préalables importantes pour la réussite du plan, puis détaille divers enjeux par écosystème.

Conditions essentielles de réussite du plan :

1- Renforcer la précision, la lisibilité et l'opérationnalité du plan

De manière transversale, le plan présente un **manque de précision** (données, méthodes, périmètres, indicateurs, mesures, éléments méthodologiques...) qui peut limiter sa lisibilité, son appropriation et son opérationnalité. Ce constat se retrouve dans la plupart des volets où les informations disponibles apparaissent encore insuffisantes pour apprécier pleinement les ambitions et les modalités de mise en œuvre. Des précisions seraient utiles, notamment sur les méthodes de calcul des surfaces, les protocoles de suivi évoqués et surtout les modalités concrètes de mise en œuvre. Une clarification de ces éléments permettrait de faciliter l'appropriation du plan par les acteurs ainsi que sa mise en œuvre. De plus, la prise en compte du temps long est essentielle dans un contexte instable (politiques, climat, financements...). Le plan doit donc **intégrer des marges de manœuvre et une capacité d'adaptation** fondée sur les retours d'expérience, afin de garantir son opérationnalité sur le long terme.

2- Assurer une adéquation entre ambitions et moyens

La définition des objectifs doit être cohérente avec les moyens disponibles, qu'ils soient financiers, techniques ou humains. La mise en œuvre du plan nécessitera des **financements stables et pluriannuels, un accompagnement technique renforcé, une structuration de l'ingénierie territoriale et des dispositifs de suivi adaptés**. Les besoins concernent notamment la réalisation des actions de restauration, l'accompagnement des évolutions de pratiques, l'animation territoriale, et la compensation des impacts ainsi que la rémunération des services rendus par les acteurs. Il nous paraît donc essentiel de trouver des **soutiens financiers hors de la PAC**, qui peine déjà à maintenir les revenus de nombreux agriculteurs à un niveau suffisant pour vivre de leur métier. Pour le moment les surfaces ciblées semblent trop importantes par rapport aux moyens disponibles.

3- Consolider la concertation et la gouvernance

La mise en œuvre du plan gagnerait à s'appuyer sur une **concertation renforcée avec les acteurs concernés**, notamment les agriculteurs. Cela suppose une information claire et accessible, une association aux réflexions en amont, une prise en compte de leurs retours d'expérience et leurs enjeux, et une transparence sur les attendus et les impacts pour chacun d'eux. Une attention

particulière devra également être portée à l'usage des données et à l'information préalable des agriculteurs concernés. Les instances régionales telles que les Comités Régionaux de la Biodiversité doivent être impliquées dans la déclinaison du plan.

4- Approfondir l'analyse socio-économique et veiller à la compatibilité des mesures avec la viabilité des activités

L'approche socio-économique est centrée sur l'emploi, ce qui ne suffit pas pour embrasser l'ensemble des impacts. De même la notion de « coûts évités », bien qu'intéressante, mériterait d'être précisée afin de refléter la répartition entre les acteurs des coûts de la transition, de ceux « évités » et des bénéfiques. De la même façon, une distinction doit se faire entre le court et le long terme. Les agriculteurs ont besoin d'une **visibilité et d'une sécurisation financière à long terme** du système, tout en faisant face à des contraintes immédiates.

Les mesures proposées doivent s'inscrire dans un **cadre compatible avec la viabilité économique et sociale des exploitations agricoles**, et doivent clarifier les coûts immédiats pour les acteurs concernés. Certaines mesures de restauration peuvent entraîner des pertes de surface et de production, des contraintes supplémentaires, des évolutions de systèmes ou encore des investissements nécessaires. Elles doivent donc être définies sur la base de la concertation et du volontariat, et bénéficier d'un **accompagnement adapté**, répondant aux besoins des agriculteurs concernés, incluant des leviers économiques, fonciers et techniques.

5- Adapter les mesures aux territoires

La diversité des contextes agricoles, écologiques et pédo-climatiques nécessite une **approche territorialisée**. Le plan doit permettre des adaptations locales, une prise en compte des spécificités des systèmes agricoles et une modulation des objectifs en fonction des réalités territoriales. Cette approche favorisera l'efficacité des mesures et leur acceptabilité, en lien avec la concertation locale.

6- S'appuyer sur les dynamiques existantes

De nombreuses actions sont déjà engagées en faveur de la biodiversité : les MAEC (Mesures Agro-Écologiques et Climatiques de la PAC), les PSE (Paiements pour Services Environnementaux), les contrats Natura 2000, les réseaux DEPHY, Agrifaune, les GIEE (Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental), groupes 30 000 et autres collectifs se penchant sur des questions de biodiversité, l'agriculture biologique et l'agriculture de conservation des sols, le label HVE, la mise en œuvre du Concours Général Agricole des pratiques agro-écologiques, la plantation et gestion durable des haies, l'Observatoire Agricole de la Biodiversité et le réseau ENI (Effets Non Intentionnels) qui contribuent à suivre la faune et à sensibiliser et encourager les agriculteurs dans leurs changements de pratiques, les plans pastoraux territoriaux, le Plan National Milieux Humides, les labels et appellations locales favorables à la biodiversité, les suivis naturalistes dans des fermes et des stations expérimentales, les expérimentations sur des techniques alternatives et favorables à la biodiversité, la création et l'entretien de vergers conservatoires, l'intégration d'informations et conseils relatifs à la biodiversité dans les bulletins techniques agricoles... Le plan gagnerait à **valoriser, accompagner et renforcer ces initiatives**, qui constituent des bases opérationnelles solides.

7- Privilégier les approches incitatives et d'accompagnement

Les dispositifs incitatifs tels que ceux présentés ci-dessus, basés sur **la contractualisation et/ou l'accompagnement**, favorisent l'adhésion sur le terrain et donc la pérennité des mesures,

contrairement à l'introduction de contraintes supplémentaires sans moyens dédiés. Il est important de privilégier les mesures les plus bénéfiques à la restauration tout en étant moins contraignantes pour les acteurs en présence. De plus, les Chambres d'agriculture seront vigilantes sur le recours à la création de zones de protection forte dans le cadre de ce règlement, qui font peser de fortes contraintes sur les activités économiques.

8- Assurer la cohérence des politiques publiques

Une attention particulière devra être portée à la **cohérence entre le PNRN et les autres politiques publiques**, qu'elles soient européennes, nationales ou infra-nationales. Nous pouvons notamment citer la PAC, la Directive Nitrates, les politiques de l'eau, la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), la politique d'installation en agriculture, les documents d'urbanisme... Cette cohérence est essentielle pour éviter des contradictions et effets contre-productifs. Elle doit notamment prendre en compte les enjeux de pression foncière, prégnants dans le monde agricole (accès au foncier, morcellement de terres agricoles...).

Points d'attention par thématiques :

Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC)

Cette section reste **très lacunaire** : seules quelques surfaces sont mentionnées, sans distinction entre les types d'habitats, sans indication sur les zones concernées ni explication des chiffres, ce qui rend difficile l'analyse du plan. D'autant plus qu'il existe des différences entre les chiffres inscrits dans le Plan et ceux présentés dans son diaporama de présentation. Des données précises, ainsi qu'une cartographie indicative des surfaces ciblées, sont nécessaires pour chaque habitat afin de comprendre l'ampleur des mesures envisagées. Certaines parties renvoient à une annexe 2 dont nous ne disposons pas à l'heure actuelle, ce qui complique également l'analyse et l'appropriation de ce plan. Par ailleurs, le PNRN devrait pouvoir apporter des éléments de réponse aux interrogations soulevées par la recréation de HIC : critères pour le choix des habitats à transformer, hiérarchisation si plusieurs d'entre eux sont concernés par ce processus sur la même zone, devenir des activités socio-économiques présentes dépendantes de l'habitat initial et solutions proposées, modalités de concertation prévues etc.

Concernant la **séquence ERC**, un travail important reste à mener **pour renforcer les étapes d'évitement et de réduction**, afin de limiter le recours à la compensation, qui pourrait entrer en concurrence avec les objectifs de restauration. Cette compensation ne doit d'ailleurs pas se faire sur des terres agricoles, au risque de créer un sentiment de double-peine pour les agriculteurs.

Nous estimons que le renforcement de l'**évaluation d'incidence** dans les sites Natura 2000 n'est pas nécessaire et risque d'accentuer les écarts entre les agriculteurs dans et hors sites Natura 2000. S'il devait être mis en place, cela devra se faire en lien avec les professions concernées, **être acceptable** pour tous les acteurs, et des **alternatives viables** doivent être prévues en cas de nouvelles interdictions afin de ne pas fragiliser les acteurs socio-économiques, notamment agricoles. D'autant plus que selon les modalités, ces études peuvent représenter un coût non négligeable pour les agriculteurs.

La décision de ne pas recourir à la **dérogation sur la non-dégradation des habitats** est jugée risquée dans un texte juridiquement contraignant. En effet sa réussite dépend de nombreux facteurs, dont on peut interroger la pleine prise en compte dans les filets de sécurité du règlement européen.

Enfin, la préservation des **habitats agro-pastoraux ciblés**, milieux particulièrement sensibles, dépend à la fois du **maintien de l'élevage** dans les territoires concernés et de **soutiens financiers spécifiques** (soutien à l'investissement permettant la gestion pastorale par exemple, aux moyens de surveillance...). Il serait utile de flécher en priorité les zones où les intérêts agricoles et écologiques convergent, dans un souci d'efficacité et d'adhésion.

Ecosystèmes urbains :

Nous observons que **l'agriculture urbaine** n'est pas mentionnée, alors même qu'elle contribue à la renaturation des villes, et peut être intéressante en termes de modèle économique, en permettant de valoriser une production.

Eau douce et plaines adjacentes :

Les chiffres de surfaces à restaurer et de surfaces à acquérir nous questionnent. Les outils de restauration ne peuvent reposer uniquement sur l'acquisition foncière. Par ailleurs cette dernière nécessite des moyens financiers, qui font défaut aujourd'hui et pourraient plutôt être dirigés vers un accompagnement des acteurs.

La restauration écologique doit reposer sur **une implication large de la société civile et des parties prenantes**, au-delà des seuls aménageurs. Riverains, usagers professionnels et plus largement l'ensemble des acteurs concernés, doivent être associés aux projets.

Certaines actions de restauration (suppression d'obstacles, reméandrage, restauration de plaines inondables, création de zones d'expansion des crues, restauration des zones humides et des tourbières) peuvent entraîner des conséquences importantes pour les activités agricoles : mobilisation de surfaces, modification du fonctionnement hydrologique avec impacts sur la disponibilité en eau, pertes de récoltes, nécessité d'adapter, voire de transformer, les systèmes de production... Dans ce contexte, plusieurs conditions sont essentielles : **une concertation en amont avec les acteurs concernés, le recours au volontariat, la mise en place de compensations économiques ou foncières lorsque nécessaire, ainsi qu'un accompagnement adapté (appui technique, formation, accès au foncier, etc.)**.

Les agriculteurs, souvent principaux gestionnaires des zones humides, assurent l'entretien de surfaces difficiles à valoriser et contribuent à des services d'intérêt général tels que la protection contre les crues, la régulation hydrologique et la préservation de la biodiversité. Leur rôle mérite **une meilleure reconnaissance, notamment financière**, par exemple à travers une rémunération des services rendus.

Enfin, le manque de connaissances sur les zones humides soulève des interrogations quant à la pertinence des objectifs chiffrés de restauration. Les moyens nécessaires pour combler ces lacunes paraissent importants, tandis que la dégradation rapide des tourbières fait craindre un écart croissant entre l'état réel et l'état supposé de ces milieux, ainsi qu'entre les moyens prévus et ceux réellement nécessaires. Dans ce contexte, **la recréation de tourbières doit être envisagée avec prudence et basée sur une approche fonctionnelle systémique**.

Pollinisateurs :

Cette partie manque de précisions, notamment sur **l'évaluation de l'efficacité des mesures** : les modalités de quantification ne sont pas explicitées et aucun élément n'indique les actions prévues en cas de résultats insuffisants.

Concernant le **suivi EuPoms**, une **concertation approfondie avec les agriculteurs** est indispensable. Plusieurs enjeux ont déjà été identifiés : contraintes de calendrier liées aux conditions d'observation, acceptabilité des passages sur des parcelles privées, risques de stigmatisation, question de la restitution des résultats aux agriculteurs, importance de la communication au niveau local en amont des suivis, de la disposition des transects, des passages... Il faudra également tenir compte des **suivis de biodiversité déjà existants dans certaines fermes** pour le positionnement et la période des passages. La possibilité pour les Chambres d'agriculture de candidater au marché public pourrait favoriser l'acceptabilité sur le terrain, mais la complexité et l'exigence du protocole pourrait freiner leur engagement. Pour les opérateurs à profil naturaliste, une courte **formation aux enjeux agricoles** serait utile afin de faciliter le dialogue sur le terrain et de bien prendre en compte ces enjeux.

Il est essentiel de **valoriser et accompagner les agriculteurs porteurs de solutions**, notamment via les infrastructures agro-écologiques (IAE) et autres zones non exploitées qu'ils maintiennent ou développent (bandes fleuries, jachères, couverts mellifères, haies et pieds de haies, bandes enherbées, lisières...). Les pratiques agricoles (assolement, rotations, travail du sol, périodes d'intervention, couverture du sol, entretien des IAE et des bords de champs...) constituent également des leviers importants pour la préservation des pollinisateurs, devant être encouragées et valorisées.

Ecosystèmes agricoles :

L'un des leviers majeurs identifiés par le plan repose sur le développement des particularités topographiques à haute diversité (PTHD). Dans cette perspective, le recours à l'indicateur dédié apparaît plus pertinent que celui basé sur les papillons. En effet, le suivi des papillons (STERF), bien qu'intéressant, présente plusieurs limites : il nécessite des compétences naturalistes spécifiques, dépend fortement des conditions météorologiques et comporte des biais méthodologiques (détection variable selon les espèces et les territoires, difficulté à isoler les effets des mesures dans un contexte de changements multiples, notamment climatiques). À l'inverse, **le suivi des infrastructures agroécologiques (IAE) constitue un indicateur plus direct, stable, lisible et opérationnel**. Il peut être mobilisé par un large panel d'acteurs, concerne une grande diversité de milieux agricoles et reflète directement les actions mises en œuvre. Les IAE présentent en outre des co-bénéfices importants (biodiversité, stockage de carbone, qualité de l'eau, lutte contre l'érosion) et leur suivi est facilité par des outils existants (Telepac, imagerie satellitaire...). Elles sont de plus bénéfiques aux pollinisateurs, y compris les papillons.

Plus largement, la définition des indicateurs en milieu agricole et de leurs niveaux satisfaisants doit **intégrer les spécificités territoriales et les systèmes de production**, les trajectoires liées au changement climatique ainsi que l'établissement d'un état initial et de références partagées.

La transition agroécologique et l'adaptation au changement climatique nécessitent un **accompagnement durable** reposant sur la valorisation des pratiques favorables à la biodiversité, le développement des infrastructures agroécologiques, ainsi que le **soutien de l'élevage et la polyculture-élevage**. Cela implique des financements stables, une animation locale pérenne et un soutien aux filières associées, notamment pour l'implantation et l'entretien des haies et autres infrastructures agroécologiques.

Les politiques publiques doivent **privilégier des approches incitatives et contractuelles**, associées à un accompagnement technique, financier et formateur si besoin. Les mesures proposées doivent rester compatibles avec les réalités agronomiques, économiques, sociales et

techniques des exploitations, dans une approche systémique. Or, certains cahiers des charges demeurent trop centrés sur les objectifs écologiques et prennent insuffisamment en compte les enjeux agroécologiques et économiques des exploitations.

Certains leviers techniques, comme les bandes fleuries ou enherbées, peuvent contribuer à la biodiversité à condition de bénéficier d'un **accompagnement adapté, de résultats sécurisés et d'un accès à des semences appropriées**. Leur déploiement dépend toutefois de la structuration des filières et de leur faisabilité opérationnelle.

Enfin, le développement de la biodiversité en milieu agricole suppose une **approche à l'échelle du paysage**, fondée sur la mobilisation collective (groupes d'agriculteurs, filières territorialisées, société civile), la cohérence avec les diverses politiques territoriales et une ingénierie territoriale renforcée.

Forêts :

Les orientations concernant la plantation d'arbres doivent être articulées avec **les enjeux de maintien des milieux ouverts et de production agricole**. Une attention particulière doit être portée à la cohérence entre les différents objectifs environnementaux, l'adaptation des essences aux territoires, ainsi que le soutien de la gestion à long terme des plantations.

Les systèmes sylvopastoraux présentent un intérêt particulier de multifonctionnalité (alimentation animale, protection du troupeau, lutte contre les incendies, adaptation au changement climatique, maintien des milieux ouverts...). **Leur reconnaissance et leur meilleure intégration dans les dispositifs d'aide** doivent être renforcées.

Ecosystèmes côtiers :

Les territoires littoraux présentent des enjeux spécifiques (pression foncière, vulnérabilité au changement climatique, salinisation, usages multiples...). Dans ce contexte, le maintien d'une agriculture viable apparaît nécessaire pour préserver certains paysages et équilibres écologiques. Ainsi, une **meilleure intégration des acteurs agricoles dans les projets** apparaît nécessaire, ainsi qu'une **bonne prise en compte des enjeux et réalités agricoles dans les cahiers des charges**.

Les outils de restauration ne peuvent reposer uniquement sur l'acquisition foncière. Plusieurs autres leviers pourraient être renforcés, tels que le développement de connaissances sur l'agriculture littorale et ses enjeux, le soutien à l'élevage, ou encore une prise en compte des enjeux agricoles dans les documents d'urbanisme, en lien avec le rôle de l'agriculture dans la préservation des milieux et paysages.

Une **gouvernance intégrée**, associant agriculture, biodiversité et aménagement du territoire - y compris les risques littoraux - constitue un enjeu clé.